

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2019

Présents : P BROUSSART C GONGUET A GROBON A MARCELLAT E PILLARD M VARENNE

Absent : MD VIDAL

Un pouvoir : C FAUTH pour A MARCELLAT

Secrétaire de séance : C GONGUET

ORDRE DU JOUR

-Approbation des conseils municipaux du 8 juillet et 20 septembre 2019

-Archivage des documents de la mairie par le cdg01 (devis)

-Recrutement de l'agent postal

-Recrutement de l'agent recenseur

-Questions diverses

-Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour un point qui a déjà été traité lors du conseil municipal du 20 septembre 2019 qui est la participation aux frais de cantine pour les deux enfants de la famille Rey et Hec Méline.

Mr le Maire de Champagne en Valromey souhaiterait que malgré tout la commune de Ruffieu participe aux frais de cantine. Cette participation s'élèvera à 1.30 euro pour les deux enfants Rey (0.65 euro par enfant et par jour par la commune de Ceyzerieu où réside le père). Ces enfants sont scolarisés à Champagne suite à une décision de justice.

Concernant la participation pour Hec Méline, le conseil municipal décide à 7 voix pour et une contre de prendre en charge exceptionnellement celle-ci pour cette année scolaire 2019 2020. Etant entendu que les enfants de Ruffieu doivent fréquenter prioritairement l'Ecole de Haut Valromey.

-Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 8 juillet et 20 septembre 2019

Ils sont approuvés à l'unanimité.

-Archivage des documents de la mairie par le cdg01 (devis)

Le centre de gestion a établi un devis au 07 juin 2019. Celui-ci s'élève à 4875 euros HT pour un travail d'élimination réglementaire, de tri, de conditionnement, de saisie informatique ainsi que d'informatisation des répertoires.

Devis accepté à l'unanimité

-Recrutement de l'agent postal

Suite à la demande de Mme Morgante de sa mise en disposition au 31 octobre 2019, nous devons recruter une personne en CDD au 1^{er} échelon pour 2 ans (durée de la mise en disposition)

7 candidatures ont été déposées à ce jour. Après lecture de leur CV et motivations, 4 personnes sont retenues et auront un entretien au cours de la semaine 43.

-Recrutement de l'agent recenseur

Une personne s'est portée candidate ; il s'agit de Mme Isabelle Schneider qui assurera le recensement sur la commune du 16 janvier au 15 février 2020.

Pour faire réaliser ce travail, la commune percevra une dotation forfaitaire de 382 euros versée par l'INSEE.

La rémunération de Mme Schneider sera décidée ultérieurement.

-Questions diverses

-Suite à l'examen du matériel informatique mis à disposition du SIEV, il est convenu de demander à l'entreprise Cats Net de faire un devis pour permettre l'utilisation de l'ordinateur portable situé dans la salle du conseil.

-En ce qui concerne la réfection de l'église ; il n'y a aucune nouvelle pour la subvention demandée ; l'entreprise de maçonnerie Genc devrait intervenir d'ici 2 à 3 semaines ; quant à la toiture, le travail ne sera pas fait avant l'hiver.

-Une vérification doit être faite sur la durée initiale du contrat de travail de la secrétaire de mairie ; est-il bien de 1 an ?

-Suite au constat de l'absence de factures de régularisation de chauffage des logements locatifs depuis novembre 2017, il est demandé où en est la facturation.

Mr le Maire répond que celle-ci est en cours

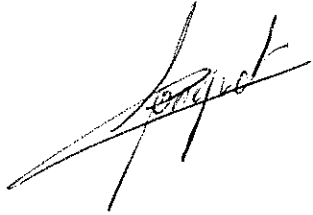
-Il semblerait qu'il y ait un problème au déversoir du lagunage : des quantités d'eau plus importantes en période de pluie. Une intervention sera à prévoir au printemps en même temps que le nettoyage des roseaux.

-Suite à l'interpellation de Mr Morgante auprès de P Broussart, celui-ci demande les raisons pour lesquelles un certificat de conformité des travaux de terrassement et d'évacuation des eaux pluviales en amont de son terrain ne peut lui être accordé par la commune. Mr le Maire répond qu'en raison du caractère privé des travaux, la commune n'a pas à délivrer de certificat.

-Le conseil s'étonne qu'à l'occasion des travaux de point à temps fait par l'entreprise mandatée par la CCBS, le chemin de Très le bourg a été goudronné au détriment des autres rues. Mr le Maire se dit surpris de cette situation et dit ces faits inexplicables.

La séance est levée à 20h30

Secrétaire de séance

A handwritten signature in cursive script, appearing to be 'Fouquet', written over a horizontal line.

Le Maire, Eric Pillard

A handwritten signature in cursive script, appearing to be 'Pillard', written over a horizontal line.